

Actualité Lille

Les cyclistes de l'Association pour le droit au vélo ont manifesté contre les « J'en ai pour deux minutes »...

Dimanche 19.12.2010, 05:13 - La Voix du Nord



Un message clair, pas agressif, mais dans lequel chacun se retrouve...

! SENSIBILISATION !

Tant pis pour le froid glacial, hier matin. Ils étaient quand même une dizaine, membres de l'Association pour le droit au vélo, à manifester contre les automobilistes qui obstruent momentanément les bandes cyclables sous prétexte qu'ils ont une course urgente ou furtive.

« C'est l'argument le plus fréquent : j'en ai pour deux minutes », souligne Denis Lefebvre, administrateur de l'association. « Or, précise l'un des membres, Il faut moins de deux minutes pour qu'un cycliste, en essayant de contourner un obstacle, se fasse renverser par une voiture. » Partis de la rue Pierre-Légrand à Fives, le petit groupe à vélo, équipé de gilets jaune fluo, a fait un tour du quartier, jusqu'à la Place Degeyter, en prenant soin sur leur trajet de coller un petit autocollant « ceci n'est pas un parking » sur les vitres latérales des voitures mal garées. « Déjà qu'il n'y a pas assez de pistes cyclables, même si c'est en progression, mais si, en plus, les automobilistes ne les respectent pas ! », s'indignait Laurent Plancke, autre administrateur de l'ADAV.

Sur 500 mètres, ils ont ainsi relevé une dizaine de « squatters », mais surtout, ils se sont fait entendre à coup de grande banderole déroulée au nez des passants : « J'en ai pour deux minutes ». Non agressif, mais efficace. • Vi. C.

<http://www.20minutes.fr/article/641631/lille-deux-minutes-bloquer>

Deux minutes pour bloquer

Publié le 20 décembre 2010.



Deux minutes de blocage à Fives DR

Œil pour œil, dent pour dent. Une douzaine de cyclistes de l'association Droit au vélo (Adav) ont manifesté leur mécontentement, samedi matin, à Fives, en bloquant à plusieurs reprises la rue principale pendant deux minutes. Un chiffre symbolique. « Nous protestons contre l'incivisme des automobilistes qui sont de plus en plus nombreux à se garer sur les pistes cyclables en prétextant qu'ils n'en ont que pour deux minutes », se plaint Laurent Plancke, de L'Adav. L'association reproche aussi aux pouvoirs publics le laisser-faire. Le stationnement sur piste cyclable est puni d'une amende de 35 €. « Or, la police ne sanctionne quasiment jamais cette infraction qui peut se révéler dangereuse pour nous, constate Denis Lefebvre, de l'Adav. Nous, on en a pour une seconde à se faire renverser ». L'association en a profité pour distribuer des tracts aux automobilistes afin de les sensibiliser au stationnement gênant qui, pour l'instant, n'a fait aucune victime. G. D.